49e ANNÉE. — N° 17.244
DIRECTION & ADMINISTRATION: 2, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 6, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30 f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32 f.
Etranger..... 10 » 20f. 40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 1919
SAINT CYPRIEN
SOLEIL: lever 6h46; coucher 7h6
LUNE: N. L. le 24; P. Q. le 2.

TRIBUNE DE LA IVe RÉPUBLIQUE

Lettre d'un paysan honoraire

MON VILLAGE ET LA GUERRE

Il m'arrive souvent, à l'heure où tombe le soleil du Midi ou quand descendent les ombres de la nuit, de revivre en traversant les rues de mon village des impressions du front. Certes ces souvenirs, qui resteront probablement notre meilleure récompense, se lèvent dans la mémoire avec autant d'aisance, que de précision. Mais, ici, l'évocation me paraît plus facile encore. Des murs ruinés et des toits croulés, le vide des champs et le silence des rues, des vieillards, peu d'enfants, des jeunes hommes plus rares encore. Mon village participe à ces statistiques navrantes qu'a publiées M. Jean Achard, dans son étude si précise et si suggestive sur la Limagne (1).

Années	Naissances	Décès	Excédents des décès
—	—	—	—
1913	7,938	8,997	1,059
1914	7,812	10,188	2,376
1915	5,017	10,186	5,169
1916	3,458	9,286	5,828
1917	3,948	9,419	5,471

Si à ces chiffres on ajoute les pertes subies à l'ennemi, on constate que de 1913 à 1917 inclus, la population du département a été réduite d'environ 38,000 sur 600,000 âmes, près de 8 %! Et il manque à ce bilan les chiffres de 1918 et 1919. La disparition de 25 hommes — deux seulement avaient été fauchés en 1870 — est venue supprimer chez moi les 4/5 des générations de vingt-deux à trente-cinq ans.

Avec ces vies disparaît l'espoir d'un renouveau. Le passé, cette forme de la mort, pèse d'un poids plus lourd sur les esprits. Les souffrances de la guerre ont exaspéré l'individualisme, et les organisations coopératives végètent. La hausse des prix a arrêté les achats de matériel. Jamais la « faucille » n'a été autant employée, le « fléau » reparaît. — Le « Brabant » est critiqué et la bêche retrouve des admirateurs. Le peu d'argent liquide, qu'avaient fourni le paiement des allocations et la hausse des denrées a disparu, enfoui dans des bas de laine ou des achats de terre. Le capital roulant a baissé tout comme le capital cutils ou le capital humain. Et le petit propriétaire absorbé par une tâche croissante à laquelle ses forces musculaires ne sauraient suffire, redouble de labeur, allonge ses journées, se courbe davantage vers la terre — se courbe trop.

Qui pourrait le redresser, l'aider à réduire son effort et à accroître son rendement?

Le maire? Petit propriétaire lui-même, il ne peut accorder à la chose publique que quelques instants. Ils sont tous absorbés, et au delà, par la signature du courrier et par les séances du Conseil.

L'instituteur? Le seul service que j'aie vu, au cours de la guerre, agir avec efficacité est le secrétariat des communes rurales. Le seul fonctionnaire qui m'ait paru capable d'une initiative intelligente, d'un labeur désintéressé est l'instituteur et le plus souvent l'institutrice. Mais il leur est impossible de prendre la direction, dans le village, d'un effort de régénération sociale et de réorganisation agricole. L'administration civile et militaire s'ingénie à les submerger sous un flot croissant d'imprimés. La machine administrative n'est plus qu'une machine à écrire. Et Porché, dans un drame symbolique, a flétri ce culte du « papier » qui fait les cerveaux racornis, les petits caractères, les « visages gris ». Le malheureux instituteur ne sort de sa classe que pour remplir des colonnes. Comment aurait-il le temps de diriger un jardin d'essai ou de réviser la comptabilité d'une coopérative?

Le professeur d'agriculture, même s'il est un apôtre, ne peut semer des idées dans des tournées inévitablement rapides et rares.

J'entends bien que les petits propriétaires doivent réaliser eux-mêmes cette libération, vaincre eux-mêmes le passé, créer eux-mêmes la vie. Je sais, je l'ai dit il y a des années, qu'ils ne trouveront le salut que dans l'idéal coopératif. Mais cette impulsion qui la donnera?

Si aucune formule n'est trouvée, si rien n'est tenté, nos villages s'enfonceront plus avant dans leur routine, dans le passé, dans la mort. Ce serait une folie insigne. Sur la terre — sur la terre des prés et des labours — a été bâtie l'unité et la grandeur française. Ce serait une injustice criante. La corporation qui a donné à la patrie plus de la moitié des morts tombés pour sa défense ne saurait être condamnée à rester, au lendemain de la victoire, plus asservie que par le passé à un labeur écrasant, sans outillage moderne, sans organisation méthodique, et sans représentation professionnelle. Le paysan, avec le législe, a fait la France d'autrefois. A la France d'aujourd'hui il vient, avec les classes moyennes et intellectuelles, de fournir ses soldats. Il entend participer au réveil de la France de demain. Il le peut, il le doit.

Jacques BARDOUX.

1) F. Fonfraid, Riom, 1919.

Les incidents de Fiume

LA PRISE DE LA VILLE

Énergique attitude d'un officier français

Fiume, 12 septembre. — Le 11 septembre, les derniers détachements de troupes italiennns quittaient la ville à l'exception de la brigade de la reine et de l'escadron de cavalerie qui devaient y demeurer. Le lendemain, 12 septembre, les cuirassés « San-Marco » et « Dante » devaient appareiller; le « San-Marco » seul partit. Deux cents marins du « Dante » quittèrent le bord, accompagnés de jeunes officiers et sous-officiers; ils se répandirent en ville et déclarèrent refuser de partir, ajoutant qu'ils casseraient la figure à tous les Français, Anglais ou Américains qu'ils rencontreraient. Ces derniers, consignés étroitement, ne leur donnèrent pas cette occasion.

Dès le matin du 12, les « arditi », partis depuis quelques jours, commencent à arriver en ville par groupes de quatre, armés, couverts de poussière et suivis dans la journée par leur colonel. Puis ce furent les grenadiers, les artilleurs et enfin les bersagliers cyclistes encadrés. La population reste coite à l'exception des jeunes Fiumains, qui, au nombre d'une centaine, munis de fusils, parcourent la ville. Quelques soldats alliés isolés sont légèrement molestés par des groupes de soldats italiens armés.

Le soi-disant service d'ordre, composé de soldats en automobiles découvertes, parcourt les rues à toute allure en agitant des drapeaux et en poussant des cris d'excitation à tous les groupes rencontrés.

Dans la soirée, arrivée de Gabriele d'Annunzio. Tous les soldats quittent alors les tranchées qu'ils ont creusées autour de Fiume et descendent en ville, accompagnés de leurs officiers. On affiche un Message du roi d'Italie recommandant aux soldats de ne pas toucher à leurs camarades alliés. Les mutins déclarent qu'ils respecteront la parole de leur roi jusqu'au 13, à quatre heures du matin, heure à laquelle ils prendront Fiume. Et à quatre heures du matin, pétards, sifflets de sirènes, hourras!... Fiume est prise...

Gabriele d'Annunzio paraît alors à son balcon et déclare, au nom du peuple italien, l'annexion de Fiume à l'Italie. La foule des Fiumains volontaires et des soldats mutinés se porte vers le bâtiment de la base française et tente d'enlever le drapeau français. Une sortie des vingt-quatre matelots français de garde les disperse. Des officiers supérieurs de marine italiens viennent alors parlementer avec le commandant Faure pour obtenir que le drapeau français soit amené dans le but de calmer les esprits. L'énergique officier supérieur répond: « Le drapeau reste où il est. Je ne conseille à personne de venir y toucher. » Une démarche analogue faite auprès du commandant du « Condorcet » est également repoussée avec énergie.

Le 13, à midi, d'Annunzio est proclamé gouverneur avec l'appui des mutins.

LES INSURGES TOUJOURS MAITRES DE LA VILLE

Londres, 17 septembre. — Selon les dernières nouvelles reçues à Londres, les insurgés de Fiume continuent à être maîtres de la ville.

La mission militaire britannique a quitté Fiume.

Il se confirme que les autorités italiennes ont l'intention de mettre la ville en état de blocus pour affamer les insurgés.

UNE PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT DE FIUME AU PEUPLE ITALIEN

Milan, 17 septembre. — Un messager du gouvernement provisoire de Fiume, ayant pu franchir le cordon militaire établi autour de la ville, est arrivé à Milan, où il a remis une proclamation du gouvernement de Fiume au peuple italien où on lit notamment: « Frères d'Italie! l'esprit a vaincu l'oppression, l'insulte et les ténèbres. Les Italiens de Garibaldi ont écouté le cri navrant de Fiume et ils sont à Fiume, bien fermes comme des brassiers d'âme, comme des épées à volonté. Les frères de Fiume ne sont pas des moutons à vendre, ni la ville sacrée un élément de troc. Qui osera séparer les frères des frères? Le monde n'a aujourd'hui de pure que cette passion italienne, que cette volonté italienne ferme comme le bronze. Italiens! contre tout et contre tous! Souvenez-vous qu'à Fiume le brasier est allumé et que tout discours tient en deux mots: ou l'Italie ou la mort!

» Frères d'Italie! pour que la victoire italienne ne soit pas mutilée pour les morts anciens et nouveaux, pour ces frères qui sont sacrés à l'Italie et qui aujourd'hui sont heureux, pour Fiume maîtresse d'elle-même, aidez-nous, frères, aidez-nous! Il ne doit y avoir qu'une seule volonté, qu'une seule pensée unissant vos esprits! Le suaire de l'Italie aujourd'hui, c'est Fiume; la dignité de la patrie aujourd'hui, c'est Fiume!»

NOUVELLES DEFECTIONS

Rome, 18 septembre. — La situation à Fiume n'a pas changé. Soixante-dix bersagliers cyclistes et plusieurs officiers et soldats de la brigade de Sesie ont regagné hier leurs corps.

UNE NOUVELLE EXHORTATION DU GENERAL BADOGLIO AUX MUTINS

Rome, 18 septembre. — Le général Badoglio a adressé une proclamation aux officiers et soldats se trouvant actuellement à Fiume; il leur rappelle que c'est aujourd'hui qu'expire le délai qui leur est accordé pour leur retour dans la zone d'armistice. Le général Badoglio, dont la mission ferme et sereine s'accomplit selon les dispositions du gouvernement, se tient en rapports continuels avec les citoyens les plus notables de Fiume afin d'obtenir qu'aucun incident douloureux ne soit causé par l'excitation des esprits.

L'AMIRAL CASANOVA PRISONNIER DE D'ANNUNZIO

Rome, 18 septembre. — L'épisode le plus grave des événements de Fiume est certainement celui du vice-amiral Casanova. Avec deux contre-torpilleurs, le « Stocco » et le « Sirtori », il se rendit devant Fiume pour sommer les navires qui avaient fait cause commune avec d'Annunzio de partir. Il aborda le grand cuirassé « Dante-Alighieri », monta à bord et fit hisser le pavillon de commandement. Mais en même temps d'Annunzio fut prévenu. Une grande foule s'amassa sur la jetée, et des contingents d'arditi mirent en position des mitrailleuses contre le navire, tandis que le commandant Reina, chef d'état-major de d'Annunzio, montait à bord.

Alors se produisit une scène des plus dramatiques. Le vieil amiral parlait au nom de la discipline, tandis que le commandant parlait « au nom de l'Italie ». L'amiral disait qu'il devait faire appareiller le navire, et le commandant, lui, soutenait que l'équipage était décidé à ne pas partir.

L'amiral ajouta qu'il serait en ce cas obligé d'employer la force, mais Reina, en lui montrant l'équipage, lui répondit:

« Regardez. Personne ne veut vous suivre, à l'exception des officiers de votre état-major. »

Le vice-amiral regarda autour de lui: tous les officiers, immobiles, restaient silencieux. Il comprit qu'il n'y avait plus rien à faire. Le commandant Reina, ami de vingt ans de l'amiral, le pria ensuite, avec émotion, de l'accompagner au palais du gouvernement, où il est prisonnier de d'Annunzio.

SAM BENELLI N'A PAS ACCOMPAGNE D'ANNUNZIO

Rome, 18 septembre. — On avait dit que le poète Sam Benelli faisait partie de l'état-major de d'Annunzio. Cela n'est pas exact. M. Benelli se trouve à Rome, où il a déclaré qu'il avait refusé de former et de commander l'armée de Fiume et qu'il s'était tenu à l'écart du mouvement actif.

« J'avais groupé dans ce but des hommes sûrs, a-t-il ajouté. Fiume devait me donner 100 millions. J'ai ensuite renoncé à mon projet parce que j'avais des doutes sur le résultat. »

LE GOUVERNEMENT DÉLIBÈRE

Rome, 14 septembre (retardée en transmission). — Le général Diaz a été rappelé de Naples, où il prenait quelque repos. M. Nitti a conféré longuement avec lui. Le président du conseil s'est rendu chez le roi, qui s'est également entretenu avec le ministre de la guerre.

L'Allemagne cède

à l'ultimatum de l'Entente

Bâle, 18 septembre. — *On télégraphie de Berlin que la déclaration écrite exigée par l'Entente, du gouvernement allemand, relativement à l'article 61 de la Constitution d'empire, a été signée hier après-midi, au cours de la séance de la commission des affaires étrangères, réunie au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de Scheidemann.*

Le Conseil suprême s'occupe des provinces baltiques

Paris, 18 septembre. — Le Conseil suprême des alliés s'est réuni ce matin au ministère des affaires étrangères.

M. Pichon, sir Eyre Crowe, M. Polk, M. Scialoga et M. Matsui assistaient à la séance, ainsi que le maréchal Foch.

Le Conseil a repris l'examen de la situation dans les provinces baltiques; il a entendu à ce sujet un rapport du général Gough.

La Conférence et la question russe

Paris, 18 septembre. — La presse américaine mène grand bruit autour d'un communiqué paru dans la presse anglaise, à la suite de la séance du Conseil suprême de mardi.

Selon ce communiqué, la Conférence aurait adopté, à l'unanimité, la politique d'évacuation de la Russie, et se serait prononcée catégoriquement contre « toute aventure russe ». La délégation américaine a protesté aussitôt contre cette affirmation, qu'elle dément avec énergie.

De leur côté, les journaux américains et certains journaux anglais affirment qu'il faut voir là une manœuvre de politique intérieure de la part de M. Lloyd George, manœuvre qui a pour but de lui concilier les libéraux et les travaillistes. Dans les milieux italiens et français, on confirme le démenti de la délégation américaine et l'on déclare que la question russe n'a même pas été traitée au cours de la séance du Conseil suprême.

La reconstitution des pays dévastés

Paris, 17 septembre. — Contrairement à une dépêche de Berlin à l'Agence Europa Press annonçant la conclusion d'un accord qui serait intervenu à Versailles au sujet de la participation d'ouvriers allemands à la reconstruction des régions dévastées entre M. Loucheur pour la France et M. Silberschmidt pour l'Allemagne, on peut affirmer que si des conversations ont eu lieu celles-ci sont loin d'avoir abouti à une entente.

La dépêche en question dit notamment que « les travaux de reconstruction seront confiés au gouvernement allemand, qui aura le droit de traiter avec les entrepreneurs s'il le juge bon ». Or, il est à peine besoin de faire remarquer que les sinistrés, auxquels le droit naturel, confirmé expressément par la loi sur les dommages de guerre, accorde la faculté de procéder eux-mêmes à la reconstruction de leurs propriétés dévastées, ne sauraient en aucun cas être tenus à discuter avec le gouvernement allemand les conditions de cette reconstruction.

L'attribution de la Thrace

En ce qui concerne la frontière occidentale de la Bulgarie, la Thrace est attribuée à la Grèce; mais la Bulgarie reçoit l'assurance d'un libre débouché économique sur la mer Egée dans des conditions qui seront ultérieurement déterminées.

M. Lloyd George parle de l'organisation de la paix

Londres, 18 septembre. — M. Lloyd George a pris la parole hier soir devant le Congrès international de Brotherhood. Le premier ministre a déclaré que l'ancien ordre de choses a disparu avec l'armée allemande:

« Le monde, a-t-il dit, se trouvera beaucoup mieux du fait qu'il n'y a plus de Hohenzollern, de Habsbourg et de Romanoff. Jamais de plus grands changements ne se sont produits en un si court laps de temps. »

M. Lloyd George espère que les grands armements disparaîtront également. « Ce qui doit aussi changer, a poursuivi M. Lloyd George, c'est l'attitude du pays vis-à-vis des chômeurs. Les nations n'ont pas le droit de laisser les ouvriers désireux de travailler manquer de tout. »

Parlant de la Ligue des nations, le premier ministre a exprimé la crainte que les peuples continuent à s'entretuer si la ferme volonté des nations fédérées de l'univers n'impose pas la paix. Il fait ensuite appel à toutes les classes de l'Angleterre, qui doivent coopérer au bien commun:

« Il n'est pas suffisant d'avoir gagné la guerre, termine-t-il; il faut encore faire régner l'ordre là où régnaient le chaos et la confusion. »

Les délégués américains déclarent se solidariser avec M. Wilson

Paris, 18 septembre. — Comparaissant devant la commission du Sénat, à Washington, le journaliste Bullitt n'avait pas craint d'affirmer que les délégués américains à la Conférence de Paris avaient été, sur la plupart des questions, en désaccord complet avec le président Wilson, qui avait négocié seul et en dehors d'eux. Or, la délégation américaine, représentée actuellement par le colonel House, le général Bliss et M. Henry White, vient de signer une déclaration affirmant « qu'elle saisit l'occasion qui lui est offerte pour mettre un terme à tous les propos qu'on lui a prêtés ou qu'on a inventés en donnant au traité de paix, ainsi qu'au covenant de la Ligue des nations, signés à Versailles le 28 juin dernier, l'adhésion complète du jugement réfléchi de ses membres ».

100,000 Polonais travailleront dans nos régions libérées

Paris, 18 septembre. — Les gouvernements français et polonais viennent de signer un accord aux termes duquel la Pologne enverra cent mille ouvriers qui seront occupés en grande partie dans les régions libérées. La grande majorité de ces travailleurs sera composée d'ouvriers agricoles, de mineurs, de terrassiers et de maçons.

Le maréchal Joffre en Alsace

Strasbourg, 17 septembre. — Le maréchal Joffre et Mme Joffre sont arrivés ce matin à Strasbourg. Ils ont été acclamés par la foule et ont été reçus au commissariat général.

Le maréchal visitera Bitche, Phalsbourg, Saverne, Thann, Wesserling, Neuf-Brisach.

Mort d'un sénateur

Saintes, 18 septembre. — M. Genet, sénateur de la Charente-Inférieure, est décédé hier soir.

Le général Lyautey s'embarque pour Bordeaux

Casablanca, 18 septembre. — Le général Lyautey est parti hier soir pour Paris, via Bordeaux, à bord du croiseur auxiliaire « Diana ». Le résident général est accompagné du lieutenant-colonel Delmas, chef de son cabinet militaire, et de M. Vatin-Pérignon, chef de son cabinet civil.

Les automobiles devront la nuit porter un feu rouge à l'arrière

Paris, 18 septembre. — Un décret du ministre des travaux publics modifie les précédentes dispositions sur la circulation des automobiles et décide que dès la chute du jour toute automobile devra être munie à l'avant de deux lanternes d'une puissance d'éclairage suffisante et à l'arrière d'un feu rouge. Ce feu rouge pourra être combiné avec le dispositif d'éclairage de la plaque d'identité.

UNE GRANDE VICTOIRE DE L'AMIRAL KOLTCHAK

IL S'EMPARE DE DEUX GENERAUX, DE LEUR ETAT-MAJOR, DE MILLIERS DE SOLDATS ET D'UN IMPORTANT MATERIEL

Omsk, 12 septembre (communiqué du G. Q. G.). — Dans la direction de la Ialoutorovsk, nos troupes, soutenues par un train blindé et continuant avec succès leur offensive, ont occupé la station de Golhomagnavo et continué à progresser. Plus au sud de la voie ferrée 55, nous avons fait de très nombreux prisonniers, parmi lesquels un général de brigade, un général de division et tout un état-major. Notre butin est important.

Sur la chaussée Ischime-Kourgane, notre avance continue. L'ennemi en déroute se disperse, nous abandonnant des milliers de prisonniers, des canons, des mitrailleuses, des convois, des parcs d'artillerie, un avion et du matériel. Les Cosaques sibériens donnent la chasse aux fuyards cachés dans les forêts et les font prisonniers par milliers.

A trente verstes au sud-est de la station de Macouchino, notre cavalerie, attaquant avec vigueur, a délogé l'artillerie de toute une série de villages et s'est emparée de prisonniers, de canons et de parcs d'artillerie.

L'amiral Koltchak a assisté à toutes les opérations ayant un caractère décisif, notamment à celle entreprise par le corps d'armée des Cosaques sibériens, qui recevaient le baptême du feu et qui ont anéanti six régiments rouges. L'étendard de Saint-Georges a été conféré à la division des volontaires ouvriers d'Ijvsk pour le courage dont elle a fait preuve au cours des derniers combats.

Résistance acharnée contre Koltchak

Londres, 17 septembre. — L'avance de l'armée de Koltchak continue malgré l'énergique résistance des Rouges. L'ennemi a amené en hâte des réserves de Samara et envoyé au front tous les communistes. Les chefs de l'armée rouge disputent le terrain pied à pied. Les paysans sont contraints de creuser des tranchées; des positions improvisées sont fortifiées avec de nombreux réseaux. Evidemment, les rouges sont stupéfaits par l'offensive du général Diterichs.

L'armée sibérienne prend aussi l'offensive avec succès

Pékin, 16 septembre. — Le commandant en chef de l'armée sibérienne, apprenant que les bolcheviks avaient transféré un grand nombre de leurs hommes prêts du front Denikine, et qu'ils étaient en train de faire activement la moisson dans les régions conquises de la Sibérie, a ordonné l'offensive à peu près sur le front entier.

Cette offensive a abtenu un grand succès. Huit régiments rouges ont été anéantis; un grand nombre de bolcheviks ont été pris et un important matériel a été capturé.

Un succès des Polonais

Varsovie, 16 septembre. — A l'est de Bobruisk, nos troupes, après avoir forcé par une attaque hardie les positions ennemies dans le secteur de Bortnikl, ont repoussé les bolcheviks au delà de la rivière Dubissa. Nous avons fait environ quatre cents prisonniers et pris plusieurs mitrailleuses.

Sur le reste du front, l'activité de reconnaissance a augmenté.

Les négociations de paix entre l'Esthonie et les bolcheviks

Stockholm, 16 septembre. — Les négociations de paix entre l'Esthonie et la Russie des Soviets ont commencé dimanche. Les questions de rectifications de frontières et de relations commerciales ont été discutées. Les bolcheviks ont déclaré qu'ils avaient préparé la reconnaissance de l'indépendance de l'Esthonie.

Le représentant de l'Esthonie à Helsingfors a confirmé que son gouvernement ne conclurera pas la paix sans consulter les alliés et la Finlande.

Les offres de paix bolchevistes

Berlin, 17 septembre. — Le gouvernement des Soviets de Russie a proposé la paix non seulement à l'Esthonie, mais encore aux gouvernements lithuanien et chinois.

SUISSE

Le caissier de la propagande bolcheviste en France arrêté en Suisse

Lausanne, 17 septembre. — On a fait jusqu'ici le silence sur une arrestation assez mystérieuse, qui paraît appelée à un grand retentissement. Le mercredi 10 septembre, à l'hôtel Beau-Rivage, la police suisse a procédé à l'arrestation d'un individu nommé Treck. Celui-ci était porteur d'une somme formidable, et les documents saisis ont permis d'établir que cette somme était destinée à l'organisation de la propagande bolcheviste en France. Treck est le gendre du prince de Furstenberg.

De Treck était sous les verrous et allait être poursuivi, lorsqu'il fut établi que les documents compromettants qui avaient été saisis étaient faux.

La justice suisse se contenta, en définitive, d'expulser de Treck, et cette seule mesure prouve qu'elle avait de bonnes raisons de considérer ce personnage comme indésirable. On ignore où il est passé.

ITALIE

La grève des P. T. T. ajournée

Rome, 16 septembre. — Les employés des télégraphes ont décidé de surseoir pour l'instant à la grève qui devait être déclarée dans la soirée. Les transmissions télégraphiques subissent toutefois des retards considérables, les employés se livrant à une véritable obstruction en appliquant des règlements surannés.

Un complot anarchiste à Milan

Rome, 13 septembre (retardée). — Les recherches opérées par la police, à la suite d'attentats anarchistes à Milan, ont permis de découvrir un complot anarchiste tendant à la réalisation d'un plan révolutionnaire.

Les incidents de la flotte de la mer Noire

TRENTE INCULPATIONS

Toulon, 17 septembre. — Le ministre de la marine a renvoyé au vice-amiral Le Bon, commandant en chef de l'armée navale, l'ensemble des dossiers relatifs aux dernières instructions qui motivèrent les incidents qui, il y a quelques mois, se produisirent parmi les équipages des cuirassés « France » et « Provence ». Pour l'un comme pour l'autre de ces navires, l'instruction conclut à une trentaine d'inculpations.

Les procès qui en résulteront seront jugés ultérieurement et pour la plupart à huis clos. On examinera ensuite si les procès ont révélé des fautes de commandement.

Les pourvois des dénonciateurs de Laon rejetés

Paris, 17 septembre. — Le conseil de révision a rejeté aujourd'hui les pourvois formés par Georges Toqué, Alice Aubert, Georges Reselle, Hélène Favre, Georges Lochet Moïse Lemoine, Léandre Herbert et Gaston Venet, tous condamnés à mort par le 4e conseil de guerre dans l'affaire des dénonciateurs de Laon. Le jugement est confirmé sur tous les points, à l'exception de la condamnation des accusés à la confiscation de leurs biens présents et à venir.

L'AFFAIRE JUDET

Un nouveau témoin : Mme Bernain de Ravisi

Paris, 18 septembre. — D'après les affirmations de Mme Bossard, c'est Mme Bernain de Ravisi qui aurait accompagné en Suisse M. Paul Meunier lorsque celui-ci se serait rencontré chez Mme Bossard avec le ministre d'Allemagne von Romberg et le commandant von Bismarck, attaché militaire d'Allemagne en Suisse. Voici quelques renseignements sur la personnalité de ce nouveau témoin: fille de feu le colonel baron Textor de Ravisi, président de l'Œuvre des vieux militaires, lequel jouissait d'une bonne réputation dans certains cercles intimes, s'occupant de sciences occultes, Mme de Ravisi avait épousé d'abord le vicomte de Varinay. Veuve de celui-ci après quelques années de mariage, elle avait épousé en 1910 un M. Paul Bernain. Au bout de quelques semaines de cette nouvelle union, Mme Bernain, qui avait ajouté à ce nom celui de son premier mari, se voyait convoquée par M. Albanel, alors juge d'instruction chargé d'informer sur les faits reprochés au liquidateur Edouard Duez.

Au cours de l'instruction, M. Duez venait de déclarer qu'une dame Bernain de Varinay, en relations avec son amie Mme Poirier, lui avait promis de faire cesser une série d'articles rédigés par le journaliste Adrien Papillaud, aujourd'hui décédé, articles dans lesquels M. Papillaud précisait en détail les faits reprochés à Duez. Celui-ci ajoutait qu'il avait remis en plusieurs fois à Mme Bernain de Varinay une somme totale de 110,000 fr., mais que les exigences de cette dame continuant à devenir de plus en plus pressantes, il avait fini par refuser désormais tout versement.

Mme Bernain de Varinay, confrontée avec M. Duez, consentit à reconnaître qu'elle était intervenue en effet auprès de M. Papillaud pour le prier de ne plus citer le nom de Mme Poirier dans ses articles. Elle déclara qu'elle avait simplement reçu du liquidateur, en remercîment de ses démarches, un coffret en bois des Iles, puis que par la suite, ayant eu quelque embarras d'argent, elle avait cru pouvoir recourir à M. Duez, qui lui avait prêté une simple somme de 5,000 fr. Finalement, le 13 juillet 1910, Mme Bernain de Varinay se voyait inculpée de chantage et d'extorsion de fonds au détriment du liquidateur Duez.

Quelque temps plus tard, le liquidateur était condamné par la cour d'assises à douze ans de travaux forcés. Et la plainte portée par lui contre Mme Bernain de Varinay n'eut pas d'autre suite.

Bientôt, cependant, le second mari de Mme Bernain de Varinay décédait à son tour, laissant toute sa fortune à sa veuve, au détriment de ses héritiers naturels. Ceux-ci, d'ailleurs, se jugeant lésés par le testament de leur parent, arguèrent que ce testament était purement et simplement une pièce fausse et apocryphe. Ils intentèrent un procès à Mme veuve Bernain, laquelle, pour diverses raisons, avait cru devoir supprimer de son nom celui de son premier mari et était devenue Mme Bernain de Ravisi, nom qu'elle porte aujourd'hui. Ce procès est encore pendant à l'heure actuelle devant la dixième chambre du tribunal civil.

Mme Bernain de Ravisi séjourna à plusieurs reprises aux environs de Biarritz, où elle possède une villa. Il y a quelques années, Mme Bernain de Ravisi était assez répandue dans certains ministères, où elle faisait démarches sur démarches pour les motifs les plus divers. Son nom fut également prononcé dans un procès qui égaya pendant quelque temps le boulevard: un institut de beauté lui réclamait une somme de 6,000 fr., représentant le montant des fards qui lui avaient été fournis et des soins qu'on lui avait prodigués au cours du dernier trimestre.

L'ENQUETE

Paris, 17 septembre. — Le commandant Abert devait entendre mercredi après-midi M. Grosjean, ancien député et ancien magistrat; mais celui-ci se trouvant en province n'a pu être de retour à Paris à temps. Il sera reçu lundi prochain.

C'est aujourd'hui, à minuit, qu'expire le délai imparti à M. Judet pour se rendre à la convocation que lui a adressée l'officier rapporteur, et comme celui-ci n'a reçu de l'inculpé aucune réponse, un mandat d'arrêt sera signé contre l'ex-directeur de l'« Eclair ». Cette pièce de justice n'aura, du reste, aucune valeur en Suisse, où elle ne peut recevoir son application.

Une enquête est faite actuellement devant servir à l'expertise confiée à M. Doyen, chargé d'établir les ressources qu'a possédées M. Judet à son départ de Paris, en mars 1918. On sait déjà qu'il emprunta 100,000 francs au comte Armand qui n'ont pas été remboursés, et qu'en outre M. Judet a perdu de l'argent dans diverses entreprises, entre autres celle de l'« encomia », une plante exotique dont la culture en France devait donner un produit pouvant remplacer le caoutchouc.

A LA CHAMBRE

Les candidats paieront leurs frais électoraux

Paris, 18 septembre.

Sous la présidence de **M. Groussier**, vice-président, la Chambre a repris ce matin la discussion de la loi sur la distribution gratuite par l'administration des bulletins de vote et des circulaires aux élections législatives. L'Assemblée est naturellement fort nombreuse.

La commission du suffrage universel propose une rédaction nouvelle des articles encore à discuter. Le nouvel article 2 met les frais d'impression, de mise sous pli et la distribution des bulletins et des circulaires à la charge des candidats, moyennant le versement aux mains du préfet, à titre de provision, d'une somme de mille francs par 20,000 électeurs inscrits ou fraction de 20,000 électeurs.

Le ministre des finances déclare tout de suite le texte peu satisfaisant. Il s'inquiète de savoir comment, les élections terminées, l'administration pourra recouvrer le surplus des frais. Cela ne sera pas facile. Mieux vaudrait verser le total de la dépense aux mains du préfet, ce qui serait possible, puisqu'on connaît le prix de l'impression, des enveloppes, de la main-d'œuvre, etc. L'administration serait obligée autrement de poursuivre les candidats comme en matière de contributions directes. Si on arrivait à la saisie, que de clameurs dans le Parlement! Ou les frais sont à la charge des candidats, et il n'y a pas alors besoin de loi, ou c'est l'administration qui paie, et alors il faut le dire. De toutes façons, ce texte ne peut nous convenir, dit M. Klotz.

M. Dessoye, rapporteur, ne voit pas de difficultés matérielles pour l'administration à la récupération des frais. Mais, pour accéder aux observations du ministre, la commission consent à faire consigner par les candidats aux mains du préfet le montant total des frais augmenté de 10 %.

M. Klotz: Le gouvernement ayant satisfaction maintient l'attitude qu'il a eue pendant tout le débat et laisse la Chambre maîtresse de sa décision. (Très bien.

On adopte les deux premiers paragraphes de l'article 2 (ancien 3) avec la modification proposée par la commission, c'est-à-dire estimation aussi complète que possible des frais et consignation du montant total de ces frais aux mains du préfet avec une majoration de 10 0/0.

On décide que chaque liste pourra déposer à la préfecture, à raison d'un exemplaire par électeur, une circulaire électorale du format dit « coquille ». D'après le paragraphe 4, le préfet enverra aux maires, en nombre égal à celui des électeurs de chaque commune, des plis contenant deux bulletins et la circulaire de chaque liste. Chaque pli sera remis à chacun des électeurs, avec la carte électorale, par les soins du maire ou déposé à la mairie avec la carte électorale si le destinataire n'a pas été touché par le distributeur municipal. Dans le cas où des difficultés d'ordre matériel s'opposeraient à la distribution, le préfet et la commission des représentants des listes pourront décider l'envoi par la poste.

M. de Castelnau demande l'envoi par pli fermé.

M. Varenne, président de la commission: En cas d'envoi par la poste, ce serait une grosse augmentation de frais.

Il est bien simple, objecte **M. Bracke**, de prévoir dans ce cas un affranchissement correspondant à une enveloppe non fermée.

M. Klotz: La loi prévoit que pour les cartes électorales et les circulaires envoyées sous bande, le tarif sera de 1 centime. Mais si vous demandez qu'il y ait franchise postale, je m'oppose formellement à faire payer les frais par l'Etat. (Exclamations et bruit.)

M. Jean Bon: On pourrait prendre le crédit sur les fonds secrets! (Rires.)

M. Klotz: Si vous voulez une franchise postale, dites-le dans la loi, mais ne croyez pas que le mot « clos par nécessité » suffise à assurer la franchise.

M. Varenne, président de la commission, pour tourner la difficulté, propose d'accepter le mot « pli fermé » avec cette réserve qu'au cas d'envoi par la poste, il y aura lieu d'appliquer à ces plis le tarif spécial de la loi du 30 janvier 1907. Cet amendement est adopté.

Le paragraphe 4 est adopté.

D'après le paragraphe 5, les bulletins de chaque liste, en nombre double du nombre des électeurs, seront envoyés dans chaque mairie par le préfet et seront, le jour du vote, mis à la disposition des électeurs dans tous les bureaux de vote. Le maire en donnera immédiatement récépissé et, avant l'ouverture du scrutin, le bureau constatera leur existence; il en fera mention au procès-verbal; il s'assurera, au cours du vote, qu'ils sont en nombre suffisant et devra mettre à la disposition des électeurs des bulletins blancs sur lesquels chacun d'eux écrirait son vote.

» Sont déclarés nuls tous bulletins imprimés autres que ceux fournis par l'administration », dit le paragraphe 7, également adopté.

Suite du débat vendredi matin.

REVUE DE LA PRESSE

POUR OU CONTRE L'UNION

« Le vieux monde doit finir, et il finira, aucun effort ne saurait plus longtemps l'étayer! » Voilà l'exergue d'un Message que M. Lloyd George fait distribuer à plusieurs millions d'exemplaires à ses concitoyens. Le Premier britannique y définit la nouvelle politique qu'il se propose d'adopter et qui, l'éloignant des conservateurs, le placera à la tête des libéraux les plus avancés et des travaillistes. Une phrase caractérise le sens du Message:

« Si nous laissons perpétuer l'ancien état de choses avec ses habitations insalubres, son labeur au rabais et où, à côté de la misère, on voit le gaspillage des richesses du monde, nous serons traîtres envers les morts héroïques, nous serons coupables de la plus vile perfidie dont fut jamais flétrie l'âme d'un peuple. Il faut que le vieux monde finisse; ce doit être le devoir de tous d'aider à créer un monde nouveau où le travail recevra sa juste rémunération! »

M. Lloyd George serait-il devenu révolutionnaire? se demande l'**Homme libre**. Révolutionnaire, oui, au sens précis des hommes de progrès que le mot avait chez nous sous la Révolution. Et l' « Homme libre » ne laisse pas de montrer une certaine admiration pour le revirement du ministre:

« Lloyd George ne songe pas encore aux élections générales, mais les prépare. Il n'abandonne pas encore sa politique de guerre, mais définit — et clairement — sa politique de paix. — Sera-t-il demain chef d'une alliance libérale-socialiste? On ne sait encore. Tout indique seulement qu'avec son sens merveilleux de la démocratie M. Lloyd George comprend que la guerre des peuples appelle comme conséquence logique le règne des peuples; et il le prépare tout simplement. »

Le **Gaulois**, par contre, s'étonne de voir M. Lloyd George briser l'union préconisée durant la guerre, et se réjouit que des hommes politiques comme M. Viviani, instruits par leur expérience, choisissent une politique opposée et se montrent bien décidés à appeler tous les Français, sans distinction de partis, à travailler à la réfection de la France:

« A l'heure actuelle, voyez-vous, écrit Curtius, il ne s'agit pas, si nous voulons vivre, de comparer les mérites des progressistes et des radicaux; cela n'a plus de s

M. CAILLAUX RENVOYÉ DEVANT LA HAUTE COUR

Les principaux attendus de l'arrêt

Paris, 17 septembre. — Voici les principaux attendus de l'arrêt de la commission d'instruction, constituée en chambre d'accusation, renvoyant M. Caillaux devant la Haute-Cour de justice :

« En fait, attendu qu'il est établi qu'en décembre 1914 et janvier 1916, après un court séjour aux armées, où il remplissait les fonctions de payeur général, Caillaux, qui avait été chargé, par le ministère du commerce, d'une mission d'ordre économique dans l'Amérique du Sud, fit connaissance, pendant son séjour à Rio-de-Janeiro, d'un certain James Minotto, jeune homme de vingt-quatre ans, de nationalité incertaine, à qui il fint des propos compromettants.

» Que de multiples documents attestent que, pendant tout le cours de la guerre, l'état-major ennemi et le bureau central de la presse allemande n'ont cessé de recommander le silence au sujet de la personnalité de Caillaux, dans le but de ne pas nuire à sa situation en France;

» Que, dès le début de 1915, le baron de Lancken, dont on connaît le rôle lors des négociations qui suivirent l'envoi du bateau allemand « Agadir », devenu chef du département politique de la Belgique occupée, chargeait Lipscher, bien connu de Caillaux, d'entrer en relations avec celui-ci, en vue de tractations ayant pour objet la fin de la guerre;

» Qu'il est établi qu'au moins à trois reprises différentes, en octobre et novembre 1915, Caillaux a reçu la femme Duverger, amie de Lipscher, tandis que ce dernier lui écrivait des lettres d'apparence commerciale, mais dont le sens n'a pas échappé à l'ancien président du conseil;

» Que jusqu'au jour où les notes ont été découvertes dans le coffre-fort de Florence, Caillaux a fait le silence absolu sur la visite de l'envoyé du banquier Marx;

» Que peu de temps après on constata les premiers versements de fonds de Marx à Duval, entré au « Bonnet Rouge »;

» Qu'à la même époque, en séance secrète de la commission du budget, au Reichstag, M. de Bethmann-Holweg et M. de Jagow déclaraient qu'avant l'automne Caillaux reviendrait au pouvoir : « Caillaux est notre homme, » disait le chancelier;

» Que dans l'affaire du « Journal », ce n'est pas au fils Lenoir, pourvu d'un conseil judiciaire, que l'Allemagne faisait un si large crédit, mais bien à l'agent financier dont on connaissait les attaches avec l'homme d'Etat français qui avait, précisément, dirigé les négociations de 1911;

» Que l'intimité de Caillaux avec Bolo ne semble pas avoir été étrangère au succès des négociations de Bolo aux Etats-Unis, en vue d'obtenir, pour Charles Humbert, les capitaux destinés à vincer Lenoir;

» Attendu que les représentants officiels de l'Entente à Rome ne paraissent pas s'être mépris sur les menées de Caillaux en Italie et qu'ils ont tous avisé leurs gouvernements respectifs;

» Attendu que les notes politiques découvertes dans le coffre-fort de Florence projettent une éclatante lumière sur les véritables intentions de Caillaux, qu'elles attestent qu'il avait conçu le projet de s'emparer du pouvoir pour faire la paix et pris toutes les mesures pour atteindre son résultat; que, sans doute, ces documents, restés secrets, ne sauraient motiver une inculpation, mais que la justice a le droit et le devoir de retenir, et que ce n'est pas faire le procès de la pensée, qui est et doit rester libre, que de rechercher dans les écrits d'un prévenu les mobiles qui l'ont entraîné à commettre les actes incriminés;

» Que Caillaux prétend bien que ces papiers ne sont que l'impression de pensées fugitives et variables qui ne sortaient de son cerveau que pour rentrer dans son coffre-fort; mais que les précautions par lui prises pour les soustraire à toutes les recherches, en octobre 1916, à la date même où s'était produite l'alerte au « Bonnet Rouge », démontrent l'intérêt qu'il attachait à leur conservation dans un lieu sûr, que ces papiers révèlent, en effet, tout un plan soigneusement médité pour assurer la réussite de ses projets;

» Attendu, en effet, que Caillaux assigne à chacun de ses amis fidèles, au nombre desquels on trouve Almereyda et ses collaborateurs du « Bonnet Rouge », les fonctions qu'ils auront à remplir; qu'il désigne par avance les généraux et les régiments qui devront occuper Paris, et prévoit l'organisation de bandes dont le rôle est facile à déterminer; que la loi dite « rubicon » qu'il veut imposer au Parlement, si celui-ci ne consent pas à la voter, révèle, par son intitulé comme par son texte, ses desseins ambitieux, et qu'enfin les conditions mêmes dans lesquelles son gouvernement devra faire accepter la paix par le pays sont soigneusement précisées;

« Que, par ailleurs, le mémoire « Les Responsables », qui n'est pas une œuvre hâtive mais longuement réfléchie et qui était vraisemblablement destinée à être publiée au moment jugé opportun, démontre que Caillaux, s'attendant à une paix de défaite qu'il serait amené à conclure, entendait, pour mieux assurer la réussite de son entreprise césarienne, faire retomber pour une large part la responsabilité de la guerre non sur les agresseurs, mais sur des Français qui avaient eu l'effroyable responsabilité d'assumer la défense de la patrie dans la plus tragique période de notre histoire au risque de déchaîner sur leur tête les colères toujours redoutables et souvent injustes d'un peuple vaincu; que l'impression que produit la lecture de ce document est bien celle qu'a traduite M. Viviani dans sa déposition en la qualifiant d'œuvre abominable;

» En droit : attendu que de la combinaison des articles 77, 79 du Code pénal et 205 du Code de justice militaire il résulte que le législateur a entendu réprimer, à la seule condition qu'ils soient caractérisés par des machinations, des manœuvres ou des intelligences avec l'ennemi, tous les actes quelconques de nature à porter atteinte aux intérêts supérieurs de la France ou de ses alliés agissant contre l'ennemi commun. Qu'il y ait eu machination, manœuvres ou intelligences avec l'ennemi, il suffit, pour que ces actes soient punissables, qu'ils soient susceptibles de favoriser l'ennemi en facilitant ses entreprises de quelque manière que ce soit;

» Attendu que quel qu'ait été le mobile, l'esprit de lutte, l'esprit de parti, l'ambition politique ou tout autre motif, l'auteur de ces actes n'en est pas moins coupable d'attentat à la sûreté extérieure de l'Etat, s'il les a sciemment préparés.

» Attendu, en ce qui concerne la demande de la défense tendant à des investigations complémentaires, qu'il n'y a pas lieu d'y faire droit, les faits visés paraissant dès maintenant suffisamment élucidés. »

Le traité de paix devant la Chambre

La réglementation internationale du travail

Les clauses coloniales

Paris, 17 septembre. — Dans sa séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du traité de paix.

LE MINISTRE DU TRAVAIL

M. Colliard, ministre du travail, vient parler des clauses sociales et ouvrières du traité. Cette législation répond à celle que la Chambre a toujours voulu faire prévaloir chez nous. C'est dans cet état d'esprit que le ministre est allé à la Conférence pour faire adopter une législation internationale du travail qui fût conforme avec les principes de la Société des nations.

Il a convoqué les représentants des Syndicats ouvriers et patronaux pour avoir leur avis sur cette charte internationale du travail. Cette charte comprend la réduction des heures de travail.

En venant à la loi du travail, il soutient que la loi de huit heures a été bien étudiée par toutes les organisations ouvrières et patronales. Sans doute son application soulève les protestations d'une partie des industriels, mais la grande industrie l'a franchement adoptée et on va l'appliquer par des règlements d'administration publique tenant compte des cas particuliers. La loi de huit heures n'a diminué la production que là où l'outillage est insuffisant.

M. Colliard examine l'application de la loi de huit heures dans tous les pays et en Allemagne, où elle a été généralisée par décret de 1918, à toutes les industries et aux mines.

M. Lazare Weller : La loi allemande est bien celle de la journée de huit heures, mais il y a des dérogations, et presque partout on travaille deux heures supplémentaires pour la patrie allemande.

M. Colliard : Je suis décidé à accorder des dérogations, mais non à permettre de tourner la loi. Cette loi a été l'objet d'études approfondies des Syndicats. En concluant, il ne dissimule pas les imperfections de cette législation internationale, mais c'est un organisme qui permettra d'améliorer grandement le sort des travailleurs.

Le ministre adjure tous ses collègues de faire une chaude propagande en faveur de cette nouvelle législation. (Applaudissements à gauche.)

M. OSSOLA

M. Ossola, député des Alpes-Maritimes, revient sur la question des récupérations et des réparations.

Pour les clauses financières, M. Ossola s'étonne qu'on n'ait pas fixé la dette définitive de l'Allemagne et qu'on n'ait pas fait la paix en deux étapes. Il reconnaît d'ailleurs les avantages du traité et ses garanties. (Applaudissements.)

LE MINISTRE DES COLONIES

Le **ministre des colonies** vient expliquer que, si on a privé l'Allemagne de ses colonies, c'est que celle-ci avait traité ses populations coloniales d'une manière indigne. Elle avait institué des peines corporelles et les travaux forcés pour les populations en vertu du Code allemand.

Chasser les Allemands de leurs colonies, c'est aussi prendre des assurances contre les risques de guerre. L'Allemagne n'a-t-elle pas rêvé le « Mittel Afrika » en même temps que le « Mittel Europa » .

Le ministre rappelle la belle campagne franco-anglo-belge au Cameroun et au Togo et l'accord intervenu avec l'Angleterre. Cet accord nous rendait les territoires congolais cédés en 1911 à l'Allemagne et attribuait le Cameroun à la France. Grâce à cette possession du Cameroun, le Congo aura une sortie sur la mer et ne sera plus la Cendrillon de notre empire colonial.

Nous réprimerons la traite des noirs, le commerce d'armes et d'alcool. (Applaudissements.) Le traité de Versailles marque l'écroulement des visées allemandes sur le Maroc.

Le ministre expose que le Maroc a eu une grande force d'attirance pour nos colons, sans doute parce qu'il était convoité par l'ennemi. Les clauses marocaines du traité sont les meilleures de cet instrument. La France demandait l'abrogation de l'acte d'Algésiras, l'abrogation du traité de 1911, le protectorat sur le Maroc. Tout cela nous a été accordé. Les hypothèques internationales du Maroc tombent. L'Espagne nous a informé qu'elle appliquait les clauses du traité de Versailles dans sa zone et cela avec une bonne grâce à laquelle nous devons rendre hommage. (Très bien.)

Un peuple ne compte plus s'il n'a pas le nombre pour lui, c'est pourquoi nous devons nous féliciter du prolongement de la métropole en Afrique. C'est en Afrique qu'est le véritable avenir de la France. (Applaudissements.)

Le ministre rend hommage au grand concours efficace que nous ont rendu nos colonies pendant la guerre. Mais, aujourd'hui, elles aideront surtout à notre relèvement économique. Elles doivent être considérées non pas comme une annexe, mais comme un prolongement de la mère-patrie.

« Faisons confiance à nos colonies, conclut-il. L'histoire de la guerre prouve que nous serons payés au centuple de ce que nous ferons pour elles. » (Applaudissements.)

LA REQUISITION DES MAIS

Au début de la séance, **M. Bouyssou**, député des Landes, avait posé au ministre de l'agriculture une question sur la réquisition des mais. Le maïs est utile aux cultivateurs pour élever les porcs et la volaille. Il est donc utile pour combattre la vie chère. L'an dernier, on s'adressa aux cultivateurs des départements du Midi producteurs de maïs pour réquisitionner ces grains destinés à la minoterie. On leur promit en échange du maïs du Maroc pour nourrir leurs bestiaux, mais ce maïs vint tardivement et était avarié dans la proportion de 40 %.

M. Raoulena, ministre de l'agriculture et du ravitaillement, reconnaît la matérialité des faits. Les premiers lots de maïs marocains étaient de bonne qualité. Il y a eu 2,400 quintaux de maïs avarié. Le ministre a invité le général Lyautey et l'intendance à nous fournir de meilleur maïs. Il a invité le bureau permanent des Landes de consentir à une réduction de prix. En ce qui concerne les Basses-Pyrénées, il n'y a plus de maïs; on en fera venir ou au besoin on le remplacera par l'orge, afin de baisser le prix des céréales.

L'incident est clos.

Courses à Vincennes

MERCREDI 17 SEPTEMBRE

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX D'AMBRIERES (au trot monté), 3,000 francs, 2,600 mètres. — 1er, *Quercy* (Guérant), à M. F. Lallouet; 2e, *Quenotte* (E. Picard), à M. Cavey aîné.

PRIX DE BOURIGNY (au trot attelé), 3,000 francs, 2,600 mètres. — 1er, *Pluton* (Bakker), à M. R. Lannois; 2e, *Prince-du-Manoir* (L. Jollet), à M. L. Jollet; 3e, *Prica* (Tamberi), à M. C. Rousseau.

Non placés : Pomerose (Simonard), Pachaka (Thériot), Poker (Wecker), Paulette (C.) (J. Mequignon), Paulette (V.) (Verrier), Pavane (Dussause), Petit-Père (Choisselet), Patrie (Boulet).

Poker est tombé mort derrière le petit bois.

PRIX DE DOUAI (au trot monté), 3,000 fr., 2,700 mètres. — 1er, *Perdrix* (Lintanf), à M. Olry-Roederer; 2e, *Poppée* (A. Tamberi), à M. C. Rousseau; 3e, *Petit-Maître* (H. Picard), à M. G. Venet; 4e, *Palestine* (A. Mequignon), à M. L. Pollet.

PRIX IMPETUEUSE (au trot monté), 3,000 fr., 2,500 mètres. — 1er, *Oscar* (Verzeele), à M. A. Hémard; 2e, *Odette* (Lintanf), à M. L. Olry-Roederer; 3e, *Portici* (A. Méquignon), à M. O. Peveliée.

Non placés : Pirouette (H. Picard), Off (P. Daubichon).

PRIX DE FALAISE (au trot attelé), 5,000 fr., 2,500 mètres. — 1er, *Quittance* (Verzeele) à M. L. Hémard; 2e, *Quiville* (E. Tamberi), à M. C. Rousseau; 3e, *Quod-Volo* (M. L. Hémard), à M. L. Jollet.

Non placés : Quicksilver (Tamberi) et Quêteuse (R. Marmier), tombés.

PRIX JEAN-BART (au trot monté), 3,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, *Quintilien* (Lintanf), à M. L. Olry-Roederer; 2e, Qualifiée-II (Guéroult), à M Lallouet.

PRIX DU LIEU-HARAS (au trot attelé), 4,000 francs, 2,800 mètres. — 1er, *Octeville* (C. Pente cote), à M. C. Jeanne; 2e, *Okahandja* (L. Hémard), à M. L. Hémard; 3e, *Norrois* (Simonard), à M. Thiery de Cabannes.

Rapport officiel du pari mutuel

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Quercy	G	46 50	32 50
Pluton	G	23 50	11 50
—	P	130 »	89 »
Prince-du-Manoir	P	20 »	10 50
Prisca	P	16 »	8 »
Perdrix	G	12 »	6 »
—	P	20 »	11 50
Poppée	P	29 »	13 50
Oscar	G	12 50	7 50
—	P	11 50	6 »
Odette	P	21 50	11 »
Ecurie L. Hémard	G	13 »	9 »
Quittance	P	56 50	30 50
Qurville	P	16 »	6 50
Quintilien	G	15 »	8 »
Octeville	G		

1re Edition

BORDEAUX

Il y a un an

19 SEPTEMBRE 1918

Les armées franco-britanniques poursuivent leur progression malgré les efforts de l'ennemi.

Les corps d'armée vont remplacer les régions

L'ARRIVEE DU NOUVEAU COMMANDANT EN CHEF

Après le 3 août 1914, les corps d'armée furent, on le sait, remplacés par les « régions ». Dès que sera signé le décret de cessation des hostilités, le commandement militaire sera rétabli tel qu'il était antérieurement à la déclaration de guerre.

M. le général de division de Poudyraguin a été récemment nommé commandant en chef du 18e corps d'armée. Le général prendra vraisemblablement possession de son poste le 21 septembre courant.

A l'occasion de son arrivée dans notre ville, il y aura une prise d'armes. Le général de Poudyraguin serait, en somme, reçu à Bordeaux comme le furent, avant lui, les anciens commandants en chef du 18e corps : les généraux de Mas-Latrie, Oudard, Poulléau, Varaigne, Grasset, Ferron, Larchey, pour ne citer que quelques-uns des noms présents à notre esprit.

Dès que M. le général de Poudyraguin sera installé au siège du 18e corps, M. le général Hallouin, commandant la 18e région, cessera ses hautes fonctions.

C'est fait notoire et positif ! BOB triomphe à l'apéritif.

Concours Dame P. T. T. 13-14 octobre Préparation spéciale à partir 21 septembre Cours p. démobilisés préparat postes, cont.ous Institution CAVAILLÉ, r. Pelleport, Bordx.

Les accidents

Chute sur la chaussée

Vers 10 heures, mercredi matin, le nommé Godefroy Lahitou, âgé de trente ans, demeurant rue Tastet, 35, conduisait, cours Balguerie, une charrette chargée de barriques. A la suite d'un cahot, Lahitou, qui était assis sur un des fûts, perdit l'équilibre et tomba sur la chaussée; il a reçu des contusions aux reins et il se plaint, en outre, de douleurs internes.

Après avoir été soigné dans une pharmacie du cours Balguerie, le conducteur a été accompagné à son domicile par le garde champêtre Germane.

Heurté par une auto

On a admis à l'hôpital Saint-André le nommé Joseph Bertrix, âgé de quarante-trois ans, demeurant chemin d'Eysines, 23, à Caudéran, qui avait été heurté par une automobile que conduisait un caporal du 3e groupe d'aviation, à Bordeaux. L'accident s'est produit à l'angle du boulevard Wilson et de la rue de Caudéran. L'état de M. Bertrix est assez grave.

Excursions aux pays libérés

Nous apprenons la création de la Société Française des Auto-Mails, qui a organisé un service automobile de grand tourisme pour la visite des champs de bataille et de l'Alsace-Lorraine. C'est un patriotique pèlerinage fait dans nos régions victorieusement libérées et dans les chères provinces reconquises.

Pour renseignements et prise de place, s'adresser à la Succursale de la Société Française des Auto-Mails, 26, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux.

HORLOGERIE CHARTIER fondée en 1850
Cours de l'Intendance, 62, BORDEAUX

La lutte contre les malfaiteurs

Depuis quelque temps, des malfaiteurs de toutes catégories : cambrioleurs, rôdeurs, escarpes, pick-pockets, se sont abattus sur notre ville, où ils « travaillent », mais à leur façon. En lisant presque quotidiennement les exploits de ces individus, le public s'émeut, et il se demande s'il est réellement protégé.

Empressons-nous de dire que notre police fait son devoir; mais elle est impuissante à faire qu'il n'y ait plus ni une agression, ni un cambriolage. Cela tient à plusieurs raisons. D'abord, l'effectif des gardiens de la paix est trop réduit. En second lieu, rien n'empêche des bandits en quête d'un mauvais coup et qui sont dérangés par une ronde d'agents, de laisser ceux-ci s'éloigner et d'« opérer » ensuite.

Pour paralyser entièrement l'action des malfaiteurs, il faudrait que des agents fussent en permanence dans toutes les rues de Bordeaux. Or, celles-ci représentent une longueur totale de 340 kilomètres : on juge du nombre de gardiens de la paix qui seraient nécessaires pour donner à notre ville une parfaite sécurité.

Le remède à la situation ? Le voici : combler les vacances qui existent dans le corps de la police; augmenter le nombre des agents — car, même revenu à son chiffre normal, le personnel ne serait plus en rapport avec le chiffre de la population, qui atteint maintenant plus de 300,000 âmes.

Actuellement, la nuit, vingt-deux postes de police sont fermés; il importe qu'ils soient constamment ouverts et occupés. D'autre part, il y aurait intérêt à multiplier les brigades cyclistes. Les promeneurs attardés, les ouvriers rentrant chez eux après une partie de la nuit passée à l'atelier ou à l'usine, tous respireront plus à leur aise quand ils sauront que la police veille et qu'ils ne risquent plus d'être attaqués et dévalisés.

Nous savons que MM. Chalmel, commissaire central, et Belliard, capitaine des gardiens de la paix, s'occupent activement de toutes ces questions. S'ils parviennent à les résoudre — et la tâche n'est pas au-dessus de leur compétence — la population bordelaise leur en sera profondément reconnaissante.

Chronique théâtrale

APOLLO-THEATRE

Voulez-vous rire, voulez-vous vous amuser, voulez-vous passer trois heures et demie dans une salle idéale de fraîcheur, en applaudissant le plus gai des spectacles ? Venez voir Augé dans « Zidore »; il est remarquable de fantaisie et de bonhomie. Le spectacle commencera par « Gonzague », avec Marlo dans le rôle qu'il a créé à Bordeaux. Dimanche, dernière matinée d'Augé.

THEATRE DES BOUFFES

Jeudi, vendredi, samedi et dimanche, la tournée Manuel avec « En Paix... Père », revue en deux actes et neuf tableaux, d'Antonin Bossy, avec S. Darmand, Sardou, Treki. 25 artistes des principales scènes parisiennes. Dimanche, matinée. Jeudi et vendredi prochain, « Madame et son Filleul ». Samedi et dimanche, « le Fils à Papa » (la chaste Suzanne). Tournée veuve Souché. On loue Hall Français.

TRIANON-THEATRE

Jeudi soir, dernière représentation de « la Petite Fonctionnaire », d'Alfred Capus, avec sa remarquable interprétation.

Vendredi, première de « les Joies du Foyer », vaudeville de Maurice Hennequin, avec MM. Dorival, Guise, Tavola, Millous, Dick; Mmes Musset, Brionne et Clément.

Musique aux entr'actes. Prudent de louer.

ALHAMBRA-THEATRE

Tous les soirs et jeudi en matinée : « Si la Garonne avait voulu », revue en quatre tableaux, de MM. Barthélemy et H. Busquet, avec Dufleuve dans sa scène : Un tour chez les Forains.

SCALA-THEATRE

Miss Détective. — La pièce la plus gaie de la saison, dans la salle la plus fraîche de Bordeaux. Mlles Marguerite Girard, Nancy Bannière; MM. Maurice Fleury, Réval, Lolé, Kamil. Trois ballets éblouissants. Immense succès.

ALCAZAR-THEATRE

Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 septembre. « Le Tour du Monde d'un Enfant de Paris », 9 tableaux. Au 8e tableau, le Pont du « Gibraltar », décor nouveau. Toute la troupe. Location ouverte.

Les Parfums Bichara sont partout

SPECTACLES

JEUDI 18 SEPTEMBRE

APOLLO. — 8 h. 30: Zidore, Gonzague.
BOUFFES. — 8 h. 30 : En Paix... Père.
TRIANON. — 8 h. 30: La Petite Fonctionnaire.
SCALA. — A 8 h. 30 : « Miss Détective ».
ALHAMBRA. — A 8 h. 30: Si la Garonne avait voulu.

FRANÇAIS-CINEMA

Jeudi soir, dernière du joli programme actuel. A partir de vendredi, Dalbret chantera entre deux parties d'un joli programme cinématographique; il sera composé de « la Petite Espiègle », comédie dramatique, et « de Rayon d'Or », film d'art de l'A. G. C. — Dalbret paraîtra à dix heures et chantera ses dernières créations, accompagné par l'orchestre, sous la direction de M. Llautaud-Belloc. Dimanche et jeudi, matinées avec Dalbret.

SAINT-PROJET-CINEMA

Vendredi, au nouveau programme, « Le Droit d'Asile », splendide film d'art en 5 actes; « Petites causes, grands effets », comédie comique, et une série d'attrayantes nouveautés.

OLYMPIA-CINEMA-PALACE

Réflexion d'un Habitué. — On ne fait bien que ce qu'on aime ! Telle est la réflexion que nous faisait dernièrement encore un des habitués les plus assidus de l'Olympia. On peut se rendre compte de cette vérité, tous les soirs, en voyant la nomenclature des vues qui composent le nouveau programme de vendredi : « L'Imprévu », la célèbre pièce de Robert Marshall, en cinq parties; « la Grande Rivale », 2e épisode, la chasse à l'homme; « Nos futures frontières », documentaire; « Lutte au vingtième étage », ultra-comique; actualités mondiales, au jour le jour, etc. Ajoutons que, grâce à sa salle grandiose et bien aérée, l'Olympia est l'endroit le plus agréable où l'on puisse passer une délicieuse soirée.

Représentations tous les soirs, à 8 h. 30. Matinées jeudis et dimanches.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Vendredi, « Lady Loves », Poincaré à Bordeaux.

CHRONIQUE MARITIME

DEPARTS DES COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster vendredi 19 septembre pour les destinations suivantes :

Bastia et la Corse, départ du paquebot « Corte-II », de Marseille, le 21.

Alger, départ du paquebot « La-Marsa », de Port-Vendres, le 21.

Bizerte et Tunis, départ du paquebot « Ville-de-Tunis », de Marseille, le 21.

Port-Saïd, Aden, Bombay, la Chine et le Japon, départ du paquebot anglais « Nellore », de Marseille, le 21.

New-York et l'Amérique du Nord, correspondances pour Saint-Pierre-et-Miquelon, par départ du paquebot du Havre, le 20 septembre (dans la soirée).

La Havane, Vera-Cruz, Cuba et le Mexique, par départ du paquebot « Venezuela », de St-Nazaire, le 21 septembre.

Casablanca et le Maroc occidental, par départ du paquebot « Figuig », de Bordeaux, le 20 septembre.

Heures et hauteurs des marées à Bordeaux

Vendredi 19 septembre

Pleine mer : Matin, 2 h. 7; hauteur, 4 m. 05. — Soir, 14 h. 49; hauteur, 4 m. 05.
Basse mer : Matin, 10 h. 22; hauteur, 0 m. 10. — Soir, 23 h. 3; hauteur, 0 m. 05.

COMMUNICATIONS

ARRET D'EAU. — Par suite des travaux de fontainerie à exécuter sur les conduites d'eau de la ville, il sera fait, pendant la journée de vendredi 19 courant, de 6 heures du matin à 19 heures, un arrêt d'eau rue Tillet et passage Birly.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DE SAINT-REMY. — Les sociétaires sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 20 septembre, à vingt heures trente, 261, cours Balguerie, de 6 heures du matin à

OUVRIERS PLATRIERS DE BORDEAUX ET BANLIEUE. — Le Syndicat des ouvriers plâtriers de Bordeaux invite tous les camarades syndiqués ou non à assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu à la Bourse du travail, 42, rue de Lalande, le dimanche 21 courant, à neuf heures du matin. Ordre du jour : contrat collectif; décision importante.

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE, FAMILLES DES DISPARUS ET MORTS EN CAPTIVITE, 52, cours Victor-Hugo. — Une délégation devant se rendre incessamment à Paris, tous les sociétaires, ainsi que tous les anciens prisonniers sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi 19 courant, à 8 h. 30 du soir, dans l'amphithéâtre de l'Athénée.

Les commissaires ayant encore des brassards de la fête du 3 août en leur possession sont priés de les retourner sans retard.

SYNDICAT GENERAL DES TRAVAILLEURS DE L'HABILLEMENT. — Section des failleuses et fourreuses : Samedi 20 septembre, à trois heures de l'après-midi, à la Bourse du travail, grande réunion.

Section des appréteurs, culottières, gilettières, pompiers, pompières, tailleurs pour dames : Réunion le 20 septembre, à 8 h. 30 du soir, à la Bourse du travail.

Section du travail militaire : Les ouvrières adhérentes à la section du travail militaire sont avisées que la réunion qui devait avoir lieu le dimanche 21 septembre est remise à une date ultérieure.

LES CAMARADES DE COMBAT. — Réunion de la section de Bordeaux, au siège social, rue Saint-Simon, 16, vendredi soir 19 septembre, à 21 heures. Les réunions n'auront lieu à l'Athénée qu'à une date ultérieure. Ordre du jour : Adhésions; distribution des cartes de membres actifs; nomination d'une commission pour rendre effectives les mesures qui seront prises pour combattre la vie chère.

PERDU, 15 courant, cours d'Alsace-et-Lorraine, porte-monnaie contenant plus de 100 fr. et bague or. Rapporter chez Mlle Rostand, 24, rue Bernard, Bègles. Bonne récompense.

POUDRE de RIZ MALACÉINE PARFUMÉE CHIMIE

ÉTAT CIVIL

DECES du 17 septembre

Raymond Barbl, 2 ans, rue de la Devise, 35. Mme Maille, 61 ans, cours de l'Argonne, 185.

CONVOI FUNÈBRE M. Marcel Videau, les familles Videau, Ornon, Curat et Durgeon prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Eloi VIDEAU,

leur père, frère, beau-frère et oncle, qui auront lieu le jeudi 18 courant, dans l'église du Haillan.

On se réunira à la maison mortuaire à quatorze heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à quinze heures précises.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve E. Dubois, M. et Mme O. Lacoste, Mme O. Lacoste, Mme veuve J. Hazéra, Mme veuve J. Mourgues, Mlle G. Lacoste, M. et Mme A. Féraudet, M. P. Lacoste, M. et Mme A. Bourgeat, M. L. Bourgeat, M. et Mme G. d'Auzillis et leur fille prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. E. CLIGNAC,

leur frère, oncle et grand-oncle, qui auront lieu le vendredi 19 courant, à dix heures, en l'église de Preignac.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Ni fleurs ni couronnes.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme J. Moussa et leurs enfantd, M. M. Moussa et son fils, Mme veuve J. Moussa, les familles Binet, Moustey, Dantin, Ruffez et Sollet prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve MOUSSA,

leur mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et cousine, qui auront lieu dans l'église Saint-Pierre de Bègles.

On se réunira à la maison mortuaire, impasse des Camps, 45, le Vendredi 19 courant à neuf heures, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures et demie.

CONVOI FUNÈBRE M. M. Friedman, M. et Mme A. Lébel et leurs enfants (de Paris), Mme veuve Granger et son fils (de Paris), M. et Mme Ernest Pouly et leurs enfants (de Paris) prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Rachel FRIEDMAN,

leur épouse, belle-sœur, tante et cousine, qui auront lieu le vendredi 19 courant.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Sablières, 67, à deux heures et demie, d'où le convoi partira à trois heures.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Cirode, Guinchan, Meynard, leurs enfants et petits-enfants prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Félix PESIGNE,
née Thérèse MEYNARD,

leur sœur, belle-sœur, tante et grand'tante, qui auront lieu le vendredi 19 courant en l'église du Sacré-Cœur.

On se réunira à la maison mortuaire, 22, rue Mellis, à une heure un quart, d'où le convoi funèbre partira à une heure trois quarts.

Pompes funèbres générales, 191, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. Jean Espinadel, M. Roger Delpech, M. et Mme A. Seurt, M. et Mme Espinadel, M. Castillon (de Galgon), M. et Mme G. Seurt et leurs enfants, M. et Mme Malichar et leur fils, les familles Seurt (de Fronsac), Castillon, Espinadel, Pradelle, Delulé, Barreau et Magne prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Jean ESPINADEL,

décédée à Arcachon,

leur épouse, mère, fille, belle-fille, petite-fille, sœur, nièce et cousine, qui auront lieu le samedi 20 courant, en l'église Saint-Jean de Libourne.

On se réunira à l'église à neuf heures et demie.

Départ de Bordeaux à 6 h. 50.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Bénac, M. Sylvain Bénac, M. et Mme Léopold Bénac, M. Jérémi Galan prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Hilarion BÉNAC,

leur époux, père, beau-père et oncle, qui auront lieu, en l'église Saint-Bruno, le vendredi 19 courant.

On se réunira à la maison mortuaire, 9, rue Laterade, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures précises.

P. F.

CONVOI FUNÈBRE M. Eugène Naudy, Pichard et leur fille, M. M. et Mme Marcel Pichard, M. et Mme Pierre Naudy, Mme veuve Joseph Olanet, M. et Mme Rougère et leur fille, M. et Mme Louis Olanet, M. Antoine Naudy, M. Henri Pichard, Mlle Elise Pichard, M. et Mme Baron prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme E. NAUDY, née PICHARD,

leur épouse, fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine, qui auront lieu le vendredi 19 courant en l'église Sainte-Croix.

On se réunira à la maison mortuaire, 55, rue Saint-Charles, à huit heures trois quarts, d'où le convoi partira à neuf heures un quart.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pomp. funèbres générales (service de Talence)

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme veuve Jean-Marie Langlois, M. André Langlois, les familles Langlois, Sermet, Queuil, Regnouard, Lachaud et Jugla remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean-Marie LANGLOIS,

et les informent qu'une messe sera dite le dimanche 21 courant, en l'église Saint-Ferdinand de Libourne, à sept heures (heure légale).

REMERCIEMENTS Les familles Videau, Furt, Durandeau, Guyon, Guillot, veuve Rappet et Lacoste remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Guillaume VIDEAU,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS M. et Mme F. Gacon, M. R. Gacon et leur famille remercient les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de :

Mme veuve H. GACON,

ainsi que celles qui leur ont adressé des marques de sympathie.

Crème pour chaussures Eclipse

BULLETIN des Bourses du Commerce

Les cours, recettes et stocks de la veille sont indiqués entre parenthèses après ceux du jour.

CAFES. — Rio-de-Janeiro, le 17 septembre. — Recette du jour, 8,000 (8,000). — Change sur Londres, 14,19/32 (14.19/32). — Standart n. 7, 10.900 (10.900). Stock, 504.000 (504.000).

Santos, le 17 septembre. — Recette du jour, 27.000 (23.000).

New-York, le 17 septembre. — Disponible, 15 1/4 (15 1/4). Décembre, 14.79 (14.62). Mars, 14.39 (14.22). Mai, 14.30 (14.15). Juin, 14.25 (14.10). — Clôture soutenue.

RESINEUX. — Londres, le 17 septembre 1919. — Disponible, 128 1/4 (128 1/4); septembre-octobre, 128 1/4 (128 1/4), octobre-décembre, 129 1/4 (129 1/4); janvier-avril, 131 1/4 (131 3/4).

Résines américaines B à G, £ 36.10 (36.10); H. M., £ 46 (46); N. W. W., £ 47 (47).

Savannah, le 17 septembre. — Térébenthine, 166/167 (166); résine K. W., 20.25/23.75 (20 à 23.50).

MARCHÉ GÉNÉRAL AUX BESTIAUX DE BORDEAUX

Du 17 septembre.

		Amenés	Vendus	Prix du poids vif
Porcs	Français...	219	219	615 à 320 fr. les 50 kil.
	Marocains	»	»	» à » fr. les 50 kil.

Marché nettement décitaire. Une dizaine de porcs marocains vendus 280 francs.

MARCHE AUX PRUNES

Villeneuve-sur-Lot, 17 septembre.

Apport, 1,800 quintaux. Tendance à la hausse. Les 38-8, 265 fr. 50; les 40-5, 230 fr.; les 50-5, 230 fr. 50; les 60-5, 215 fr. 50; les 70-5, 190 fr. 50; les 80-5, 180 fr. 50; les 90-5, 170 fr. 50; les 100-10, 155 fr.; les 120-30, 140 fr. 50.

COURS DES CHANGES

Change de Paris sur Londres, le 16, £ 1